L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 22 JUIN.

LES EXPLICATIONS DE M. LE DUC DECAZES.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission du budget a entendu hier M. le ministre des affaires étrangères, qu'elle a interrogé sur la situation générale.

M. le ministre a fourni des détails sur les mesures provoquées par les événements de Salonique et sur l'envoi de la première division de l'escadre qui en avait été la conséquence.

Il résulte de ces explications que les événements d'Orient n'ont motivé aucun autre déploiement de force navale ni aucun armement nouveau.

M. le ministre a fait ensuite l'historique des négociations auxquelles ont donné lieu les événements dont la Bosnie et l'Herzégovine ont été le théâtre.

L'intégrité de l'empire ottoman et l'amélioration du *statu quo* étaient unanimement affirmées par toutes les puissances : c'est à cette politique que le gouvernement français s'est associé.

Si des dissentiments ont pu se produire sur les expédients à employ er, ils n'ont jamais porté sur le fond même de la question. La France n'a pas pris d'initiative au sujet de ces expédients ; elle n'a pas même pris une part particulièrement active à leur discussion.

Si, par moments, elle s'est trouvée appelée à exercer une action conciliatrice, elle ne l'a fait que dans des conditions qui ne pouvaient compromettre sa situation, qui doit rester entière, l'œuvre de sa situation intérieure devant être et rester sa principale préoccupation.

— On lit dans l'*Evènement* :

MM. Madier de Montjau et Ordinaire, qui avaient primitivement signé la proposition de M. Marcou, tendant à provoquer des poursuites contre les auteurs du 2 Décembre, ont retiré leurs signatures.

Ils estiment, avec la presque unanimité de leurs collègues républicains, que si la proposition de M. Marcou n'est pas adoptée par la majorité de la Chambre des députés, les bonapartistes pourront s'en prévaloir et considéreront ce vote comme affaiblissant le décret de déchéance.

ELECTION SÉNATORIALE DE BELFORT—(en remplacement de M. Thiers).

Electeurs inscrits.....111
Votants.....111

MM. Viellard-Migeon, const. élu 82 voix.
Koechlin-Schwartz, réembl. 29

M. Viellard-Migeon était député au Corps législatif, dans la session de 1869-1870.

LES OBSÈQUES DE GEORGE SAND.

Une douloureuse cérémonie réuniserait le 10 juin, à Nohant, les amis et les admirateurs de George Sand. Aux écrivains illustres qu'elle honorait de son amitié, MM. Renan, Alexandre Dumas, Flaubert, et bien d'autres, se joignait la foule silencieuse et émue des paysans et des pauvres du Berry, qui venaient saluer d'un dernier adieu celle qu'ils avaient été leur bienfaitrice. C'était comme un double hommage rendu à l'écrivain qui avait tant honoré les lettres françaises, et à la femme de bien qui ne laissait derrière elle que des bénédictions et des regrets.

Au moment où le triste cortége franchit la petite grille qui sépare le jardin de la grand'route, suivant une pieuse coutume de la contrée, des enfants distribuent des rameaux d'aulnée, que chacun put garder religieusement comme un touchant souvenir de celle qui n'était plus.

L'église n'est qu'une petite chapelle recouverte de chaume où la moitié des assistants put à peine prendre place ; les autres attendaient devant la porte que la lugubre cérémonie fut terminée. On se dirigea ensuite vers le cimetière. C'est du petit carré semé de quelques croix blanches, aussi humble et aussi pauvre que le petit hameau de Nohant.

Le ciel était gris et sombre, et semblait peser de toute sa tristesse sur le deuil de tous. On pouvait voir, dans le fond, la vallée noire, hérissée de bouquets d'arbres et peuplée de quelques rares hameaux. C'est dans un de ces hameaux qui vivait le Champi.

C'est là que ces héros rustiques, ces paysans pleins de courage et d'énergie, que les romans de George Sand nous ont appris à connaître et aimer, c'est là qu'ils ont lutté, rêvé, souffert. C'est dans cette petite maison, avec ce jardin aux allées couvertes de chèvrefeuilles, que George Sand a rempli son cœur de toutes ces émotions saines et puissantes que la nature inspire aux grands penseurs, et on se sentait saisi d'un profond sentiment de découragement en pensant que tout cela était nul, et qu'après Lamartine, Alexandre Dumas, Quinet, Michelet, avec George Sand disparaissait aussi une des dernières survivantes de cette forte génération.

Sur la tombe ouverte, un ami et un compatriote de George Sand, M. Périgois, prononça un discours dont, et M. Meurice lut une lettre de Victor Hugo.

"Adieu, amis, adieu... Laissez verdure." Telles sont les dernières paroles de George Sand. Sans doute, c'était le désir d'être enterrée à l'ombre de ce grand cyprès où réposent sa mère et sa grand'mère. Son vœu a été exaucé.

Voici le texte du discours de Victor Hugo lu sur la tombe par M. Paul Meurice :

Je pleure une morte, et je salue une immortelle.

Je l'ai aimée, je l'ai admirée. Je l'ai vénérée ; aujourd'hui, dans l'auguste sérénité de la mort, je la contemple.

Je la félicite parce que ce qu'elle a fait est grand, et je la remercie parce que ce qu'elle a fait est bon. Je me souviens qu'un jour je lui ai écrit : Je vous remercie d'être une si grande âme.

Est-ce que nous l'avons perdue ?

Non !

Ces hautes figures disparaissent, mais ne s'évanouissent pas. Loin de là ; on pourrait presque dire qu'elles se réalisent. En devenant invisibles sous une forme, elles deviennent visibles sous l'autre. Transfiguration sublime.

La forme humaine est une occultation. Elle masque le vrai visage divin qui est l'idée. George Sand était une idée : elle est hors de la chair, la voilà libre ; elle est morte, la voilà vivante ; *Fiat lux*.

George Sand a dans notre temps une place unique. D'autres sont les grands hommes ; elle est la grande femme.

Dans ce siècle qui a pour loi d'achever la Révolution française et de commencer la révolution humaine, l'égalité des sexes faisant partie de l'égalité des hommes, une grande femme était nécessaire. Il fallait que la femme prouvât qu'elle peut avoir tous nos dons virils sans rien perdre de ses dons angéliques : être forte, sans cesser d'être douce : George Sand est cette preuve.

Il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui honore la France, puisque tant d'autres la déshonorent. George Sand l'a sera un des noms du siècle et de notre pays. Rien n'a manqué à cette femme pleine de gloire. Elle a été un grand cœur comme Barbès, un grand esprit comme Balzac, une grande âme comme Lamartine. Elle avait en elle la lyre. Dans cette époque où Garibaldi a fait des prodiges, elle a fait des chefs-d'œuvre.

Ces chefs-d'œuvre, les énumérer est inutile. A quoi bon se faire le plagiaire de la mémoire publique ? Ce qui caractérise leur puissance, c'est la bonté. George Sand était bonne ; aussi a-t-elle été haïe. L'admiration a une doublure, la haine et l'outrage prouvent pour, en voulant prouver contre. La haïe est comptée par la postérité comme un bruit de gloire. Qui est couronné est lapidé. C'est une loi, et la bassesse des insultes prend mesure sur la grandeur des acclamations.

Les êtres comme George Sand sont des bienfaiteurs publics. Ils passent, et peine ont-ils passé que l'on voit à leur place, qui semblait vide, surgir une réalisation nouvelle du progrès.

Chaque fois que meurt une de ces puissantes créatrices humaines, nous entendons comme un immense bruit d'ailes : quelque chose s'en va, quelque chose survient.

La terre comme le ciel a ses éclipses, mais ici-bas, comme là-haut, la réapparition suit la disparition. Le flambeau qui était un homme ou une femme, et qui s'est éteint sous cette forme, se rallume sous la forme idée. Alors on s'aperçoit que ce qu'on croyait éteint était inextinguible. Ce flambeau rayonne plus que jamais ; il fait désormais partie de la civilisation ; il entre dans la vaste clarté humaine ; il s'y ajoute ; et le salubre vent des révolutions l'agite, mais le fait croître ; car les mystérieux souffles qui éteignent les clartés fausses alimentent les vraies lumières.

Le travailleur s'en est allé ; mais son travail est fait.

Edgar Quinet meurt, mais la philosophie souveraine sort de sa tombe, et, du haut de cette tombe, conseille les hommes. Michelet meurt, mais derrière lui se dresse l'histoire, traçant l'itinéraire de l'avenir. George Sand meurt, mais elle nous lègue le droit de la femme puisant son évidence dans le génie de la femme. C'est ainsi que la révolution se complète. Plusieurs des morts, mais constatons les avènements ; les faits définitifs surviennent grâce à ces hiers morts en présence. Toutes les vérités et toutes les justices sont en route vers nous, et c'est là le bruit d'ailes que nous entendons.

Acceptons ce que nous donnent, en nous quittant, nos morts illustres ; et tournés vers l'avenir, saluons, sereins et pensifs, les grandes arrivées que nous annoncent ces grands départs.

TRANSMETTEZ LA NOUVELLE AUX MERES

Toutes les familles apprécient les excellentes effets que l'on obtient avec de la moutarde fraîche et de bonne qualité ; mais l'on perd beaucoup de temps et l'on se donne beaucoup de peine pour faire des sinapismes avec de la moutarde qui est souvent de qualité inférieure, et les malades continuent à souffrir. La nécessité a fait inventer les SINAPISMES RENSON, qui sont toujours efficaces et dont on peut se servir *immédiatement en se bornant à les trémper dans un peu d'eau*. Toutes les familles devraient se procurer un rouleau d'une demi-yarde de ces sinapismes, au prix de vingt-cinq cents. Ils coûtent

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi négligée de 1869 dit que le mobilier qui ne peut être saisi ; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : "Le shérif ou le constable ne pourra pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

§Sec.2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, pousera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement— au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Soc. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE, Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE, Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) WM. P. KELLOGG, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par l'télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit :

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups ; s'il devient général ; 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Claiborne.
7 Marché Nouvième.
9 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
22 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Koller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
*31 Coin Henderson et Iberge.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato,
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson. Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
*243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bazatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Dépôt.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. Pit. MACHET, Marchand, à Baton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Baton-Rouge, Ouest et East Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse Avoyelles.
A. MARTINET, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Lionville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste à Plaquemines, paroisse Iberville.
C. SORBET, Franklin, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breaux.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETKUN, Grand-Cotteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. BOYER, Moreauville. (Avoyelles)
R. RICULFI, Souma (Terrebonne)

SPECTACLES, BALS, &c.

CÉLÉBRATION
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS,
LE MARDI, 4 JUILLET 1876.

Programme.

Courses, Courses, Courses.

Première course—Poules, 14 mains et au-dessous ; bourse $20 ; premier cheval, $15, second, $5, trois pour entrer et deux pour courir. Entrée $1.

Seconde course—Course pour tous partis liés ; bourse, $.5 ; Premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2.50.

Troisième course—Course au trot, pour des chevaux qui n'ont jamais battu 2-45, partis liés sous harnais et rule ; bourse, $25 ; premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2.50.

Quatrième course—Course pour tous ; parties liées ; bourse $50 ; premier cheval, $40 ; second, $10. Trois pour entrer et courir. Entrée $3.

Cinquième course—Course de mulets ; parties liées ; bourse $15 ; premier mulet, $10 ; second, $5. Entrée gratuite.

Sixième course—Course à pied pour les membres seulement ; 100 yardes ; prix $5 en or.

Les courses seront conduites d'après les règlements du Louisiana Jockey Club ; les courses au trot d'après les règlements du "Trotting Association of Turf Congress". Toutes ont ses de, vant être faites chez J. C. Smith, 15 rue St. Charles.

EN PLEIN CHAMP.

1. Course en sacs pour jeunes garçons, prix $2.5.
2. Cassement de pots d'heure, les yeux bandés, prix $2,50.
3. Recherches de pièces de monnaie, prix 16 pièces de vingt-cinq cents.
4. Course de bronette, prix $2,50

FEU D'ARTIFICE.

(Sous la direction du prof. Féroulilet.)
A 8 heures.

SPECTACLE TRES COUTEUX.

1. Deux soleils avec gloire, trois répétitions.
2. Deux caprices, quatre répétitions.
3. Une batterie de chandelles romaines.
4. Une bombe, pluie d'or.
5. Un kaléidoscope, six répétitions.
6. Une grande rose, six répétitions.
7. Une bombe en couleur.
8. Trois spirales, trois répétitions.
9. Pièce, cromatique, quatre répétitions.
10. 1776 C. B. A. 1876.
11. Grande mosaïque en feu circulé, 125 pieds.
12. Bouquet de 5 douzaines de fusées.

Avant et pendant le feu d'artifice, 15 douzaines de fusées.

LES DÉCORATIONS

de la grande Batisse formeront l'une des parties attrayantes dans le programme du jour. Le professeur Legras, dont la renommée est bien établie, promet de se surpasser en cette occasion et d'utiliser savamment la forte appropriation votée par le Comité.

DEUX CORPS DE MUSICIENS.

Composés des meilleurs musiciens de la ville ont été engagés dans le but d'offrir une nouvelle récréation à nos amis et au public.

LES DANSES

commenceront à 5 heures dans la SALLE DE L'EXPOSITION dont les deux étages ont été approprié à cet usage.

Il n'y aura pas de danses sur la plateforme. Les dames ne seront pas admises sans billets d'invitation.

Les demandes d'invitation peuvent être adressées à l'un des membres de la société, jusqu'au 1er juillet. Il faudra donner les noms et les adresses en plein.

SOUSCRIPTION.....50 CENTS.

On reçoit à des souscription aux portes le jour de la célébration.

Les rafraichissements se vendront aux mêmes prix qu'en ville.

Les chars feront le service jusqu'à 2 heures du matin.

Les additions à ce programme seront publiées.

E. A. LOUIS,
Président du Comité d'Arrangements.

18 juin—1s, 25 juin, 2 3, 4, juillet

Grand Pique-Nique
—DONNÉ PAR—
L'Association Mutuelle et Protectrice des Jardiniers,

Le 9 Juillet, dans
L'OAK GROVE PLANTATION,
Paroisse St-Bernard,

A deux lieue du terminus des chars Dauphine et de la Levée.

PROGRAMME.

1—1ère grande sortie de la Société à 9 heures A.M.
2—Course aux sacs, course aux brouettes.
3—Course à pied pour les membres seulement.
4—La chasse au poi, la chasse au cochon graissé, la chasse aux saucisses.
5—Le célèbre ventriloque SHELDON est engagé et sera présent toute l'après-midi.
6—A six heures, grand bal champêtre sur une grande plateforme.

L'endroit sera des mieux éclairé, et des arrangements seront pris afin qu'il y ait des chars toujours à la disposition du monde.

La musique sera fournie par Charles Jaeger et la fête durera jusqu'à minuit.

Des propositions cachetées pour la barre, le restaurant, soda et ice cream stands seront reçues jusqu'au 2 juillet, à midi.

Comité d'arrangements.

V. Ansemann, V. Meyer, John Wölker,
C. Heintz, J. Pujol, M. Kramer,
J. Schaff, C. Herzog, F. Frosch,
J. Kramer, H. Harrelle, G. F. Brauner,
Léon Artigue, F. Meyer.

NOTA—La union régulière mensuelle aura lieu vendredi, le 7 juillet à 7 heures P. M. Tous les membres sont requis d'être présents.

Par ordre de V. ANSEMANN, Président.
Le secrétaire, G. F. BRAUNER.

24 juin au 9 juil—

PROCESSIONS!

MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Caravalesques des Etats-Unis,

A l'honneur de prévenir Messieurs les Président et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE, 65 rue St-Louis, Nlle-Orléans.

23avril—2m DMarJ

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les VUTRES en sont de SIMPLES MIXTURES rauissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAN,
Droguiste 102 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 1avril—3m

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de désséchement.

Le soussigné pale les ascessements de desséchement à un ESCOMPTE libéral.

Adresses-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE
agent pour le paiement des taxes de desséchement, au No 122 de la rue Gravier.

12 mars—4m

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs Artisans et ouvriers en tous genres, des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
17 mars—1an

Hibernia National Bank—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Poursine et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, J. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. J. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit :

J. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON
JOHN G. DEVEREUX,
18 juin— Caissier.

Hibernia National Bank.

CONDITION ACTUELLE,
Jeudi soir, 15 Juin 1876.

ACTIF.

Billets et escomptes.....	$406,021 59	
A déduire, mauvais ou douteux.....	34,020 00—	$374,021 59
Cinquante bons cinq pour cent des Etats-Unis, 1881, de $1000 chacun, évalués à 117.....		58,500 00
$152,250 bons sept pour cent de la ville de la Nlle-Orléans (de 1870) évalués à 102.....		53,287 50
Propriétés foncières.....		9,911 03
Meubles et accessoires.....		3,500
Fonds courants—		
Dans la voute.....	$325,450 27	
A New York.....	214,959 52	
A Dublin et Londres.....	12,744 74	
Dans diverses banques.....	4,661 89	
Dans le Trésor des Etats-Unis.....	2,250 00—	570,066 22
		$1,068,686 34

PASSIF.

Billets de circulation.....	$45,000 00	
Dividendes non réclamés.....	591 00	
Dépôts.....	567,901 09—	613,495 09
		$455,091 25

Nous certifions que nous avons examiné personnellement le portefeuille et les autres ressources de cette banque, ainsi que ses dettes, et que le tableau ci-dessus est exact.

DIRECTEURS.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grande Fête de Pompiers,
—QUI SERA DONNÉE PAR LE—
ST-BERNARD STEAM ENGINE FIRE COMPANY No 1.
—ET LE—
AMERICAN HOOK AND LADDER COMPANY No 2.
AUX FAIR GROUNDS,
Le Dimanche 2 Juillet, et le Dimanche 9.

BILLETS D'ENTRÉE—50 CENTS. Dames et enfants gratis.

L'entrée libre s'étendra aux orphelins des divers Asiles de cette ville.

Chaque billet aura un coupon qui donne droit au porteur à une chance dans le tirage des prix suivants :

1er Prix—UNE PENDULE de prix et des STATUETTES.
2me " CINQUANTE PIASTRES EN OR.
3me " UN MÉDAILLON de dame et SA CHAINE.

Ces prix peuvent être vus au magasin de A. B. Griswold & Co., rue du Canal, encoignure Royale.

Programme de 2 Juillet.

I. COURSE DE PONY—14 mains ou au-dessous, une mille, prix $15—au premier cheval $10—au second cheval $5—trois ou plus à entrer—Admission $1.
2. COURSES MULETS—Un mille, ouverte à tous ; prix $10 ; trois ou plus à entrer.
3. COURSE DE BUGGY—Un mille pour chevaux n'ayant jamais gagné de course, 150 ; les deux meilleurs sur trois, prix $20. Admission $1—Inscrit qu'une pour faire course.
4. COURSE DE WAGON DE BOUCHER—Un mille, prix $ 5, au premier cheval $10, au second $2 ; admission $1.
5. COURSES—Un mille, ouverte à tous, deux ou plus pour faire la course, prix $ 0.
6. COURSE A PIED—200 yardes, ouvert à tous ; prix $ on or.
7. COURSE PACHELLES Junier—200 yardes, ouverte à toutes les compagnies, prix cornes de champion.
8. JET D'EAU entre Chalmette 21 et Washington 20, avec un tuyau de 50 pieds, pour $250 de chaque côté.

Les courses commenceront à 2 heures et demie P. M.

GRAND BAL sur la plateforme et dans la grande batisse.

Les danses commenceront à 8 P. M.

Grand jeu de Base Ball entre les clubs Hope et Boston.

Toutes les applications pour entrées peuvent être faites à Wm. F. Bulger, au Truck House of American No 2 ; Zeph. Inhus, à la pompe St-Bernard No 1 ; aux soussignés, ou aux Fair Grounds le jour du Pique-Nique.

Des propositions cachetées pour la location des buvettes et autres privilèges pour chaque Dimanche, seront reçues jusqu'au Lundi soir, 26 juin—Adresse, Al Dancantel, New rue Carondelet ; Wm. F. Bulger, au Truck House American No 2 ; Z. Inhus, Pompe St-Bernard No 1 ou à la boite 1056.

Le comité se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les propositions.

J. N. AUGUSTIN, Président.
22juin—au2 Chambre No 5 Gallier Court.

Pique-Nique. Pique-Nique.

ORLEANS RAILROAD COMPANY.

En prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront bon marché en voyageant agréablement, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amèneront les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit :

Les chars Vert's directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du jardin Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les bâtisses.

22avril—3m—1d

H. CASSIDY,
FABRICANT DE VOILES,
ET
Agent pour la vente du Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres qui emploient de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toutes espèce de TENTES et PRÉLARTS, des draps pour de toutes les NATIONS, &c., que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans dans la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,

Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
20avril—3m

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5
(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12oct 75—1an Nouvelle-Orléans.

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
MAISON FRANÇAISE
Nevers & Hery,
No 315 Julia street.

Le Dr. G. P. MALONEY
150.....Rue du Canal.....150
CHIRURGIEN-DENTISTE,

Ci-devant du Collége de la Pennsylvanie, élève du Collége de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui décerne la médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 22nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai compliment une sotte de lecture faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingtans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 31 East 14th street, New-York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

Le remède de Mme Willot qui est infaillible dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOT'S DYSENTERY REMEDY". On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principaux pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

Le professeur LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place de vos affaires, le bonheur dans vos affaires, et il donne des détails sur les vie. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chaque personne. Par sympathie il guérit des cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 115 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations Gratuites pour les pauvres, ses médecines de 1 à 5 heures.

22mars76—1an

Magasin Pontcharrain d'articles à bon marché.

Le Pontcharrain Cheap Store.

Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est :

Ventes rapides et légères bénéfices et 24-7-76—1an

LEON QUINTROUIE. OSCAR B CF

OUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
SEIGNERIES, VINS, LIQUEUR
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Blocs,
Coin Vieille-Levée et Bienville.

Dépôt du Bitter des Arabes,
73.....Rue DECATUR.....73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent, fortifient et tonifient l'estomac ils facilitent ainsi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui régle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomac faibles et délicats, et on en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE,
Propriétaire

ELITE CLUB ROOM,
40.....Rue St-Louis.....40

Entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.

BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19d6o—1an

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.
PAROISSE D'ORLÉANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 20 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs.

Il est résolu que dans chaque des quatrains des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward ; que cet enregistrement sera inscrit sur un double jeu de livres, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance de commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou élus par les clubs centraux.

2° Les présidents des clubs centraux nommeront ou les clubs éliront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28